

Procès verbal du 16 juin 2011
REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 juin 2011 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

Nom – Prénom	Signature
1. CHRIST Jean-Louis	
2. SCHWACH Bernard	
3. MOUSSIER Sylvie	
4. STOQUERT Mauricette	
5. ERBLAND Louis	
6. MULLER Gilbert	
7. MERTZ Francine	
8. SCHWACH Elisabeth	
9. WIECZERZAK Georges	
10. LUX Sylviane	
11. HELLER Odile	
12. MATHIS Bernard	
13. WEISSBART Christine	
14. MOSER Manuelle	
15. CHAPOTIN Agathe	
16. BERNABEL Catherine	
17. HASSE Pierre	

Etaient absent(e)s avec procuration de vote (06) :

- SCHELL Alphonse qui donne procuration à Lux Sylviane
- BALTENWECK Yves qui donne procuration à SCHWACH Bernard
- HEYBERGER Denis qui donne procuration à STOQUERT Mauricette
- KREBS Christine qui donne procuration à MATHIS Bernard
- EHRLACHER Richard qui donne procuration à SCHWACH Elisabeth
- OEHLER Gilles qui donne procuration à ERBLAND Louis

Etaient absent(e)s excusé(e)s (03) :

- GRIMBICHLER Louis
- DEMANGEAT Patricia
- WILHELM Benjamin

Informations brèves

1. Monsieur le Député – Maire évoque avec tristesse le décès de Mme Camille MANGES OEHLER, grand-mère de Mr Gilles OEHLER, conseiller municipal. Au nom de tous ses collègues du Conseil Municipal, il renouvelle à cette occasion ses condoléances aux membres de la famille.

2. **Le vendredi 17 juin** : fête de fin d'année de l'école maternelle du Rotenberg.

3. **Le vendredi 17 juin à 18h** : inauguration du nouveau préau au Collège Ste Marie .

4. **Le vendredi 17 juin à 18h30 à la Chapelle Ste Catherine** : vernissage de l'exposition « CAROLA, la saga d'un patrimoine alsacien ».

5. **Le vendredi 17 juin à 19h30 dans la salle Rouge** : remise de la médaille de la Ville à Monsieur Thomas FREY, enfant de Ribeauvillé, pour ses exploits sportifs lors du dernier championnat du monde de ski alpin.

6. Concernant les prochaines manifestations à l'espace culturel le Parc, Monsieur le Député – Maire relève entre autres :

- **Le vendredi 17 juin à 20h30 et le samedi 18 juin à 20h30** : spectacle de gala de la section danse de l'Association RIBOTOTEM

7. **Le samedi 19 juin**, les sapeurs pompiers de Ribeauvillé organisent une journée « découverte » à la caserne.

8. **Le samedi 19 juin**, la paroisse protestante organise sa fête annuelle.

9. **Le lundi 20 juin** à Ribeauvillé, se tiendra la fête de la musique.

10. **Le vendredi 24 juin de 8h30 à 16h et le dimanche 26 juin de 9h à 12h**, se tiendra la « fête du sport » au complexe sportif Pierre de Coubertin pour les scolaires et les familles.

11. Monsieur le Député – Maire fait part aux conseillers des invitations qui sont parvenues en Mairie à savoir :

- **le lundi 20 juin à 18h30 à Altkirch, le mercredi 22 juin à 18h30 à Colmar, et le jeudi 23 juin à 19h30 à Sausheim**, le Conseil Général organisera 3 réunions pour échanger sur les priorités pour le Haut-Rhin.

- **le samedi 25 juin à partir de 19h** : soirée donnée par WEBER VIDEO à l'écomusée.

12. Le Casino Barrière de Ribeauvillé, a transmis à la Ville en date du 1^{er} juin, son rapport d'activité pour l'exercice 2009/2010. Celui peut –être consulté chez Melle STOEHR Aurélia (bureau n° 02) aux jours et heures habituels d'ouverture.

13. Le Syndicat d' Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a transmis à la Ville en date du 10 juin son rapport d'activité pour l'exercice 2010. Celui-ci – peut être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture chez Melle STOEHR Aurélia (bureau n° 02).

14. La navette de bus TER Sélestat – Ribeauvillé est menacée de disparaître au vu du manque d'usagers. Il est donc impératif d'en assurer la promotion afin d'augmenter la fréquentation.

15. La liste des déclarations d'intention d'aliéner, signées depuis le 28 avril 2011, et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain a été distribuée à chaque conseiller.

Le Directeur Général des Services est désigné
à l'UNANIMITE
comme secrétaire de séance

1. Procès verbal de la séance du 27 avril 2011 : adoption

Le procès verbal de la séance du 27 avril a été transmis à l'ensemble des conseillers avec la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- d'adopter le procès verbal de la séance du 27 avril 2011

2. Subventions Municipales 2011 : attribution

Monsieur Gilbert MULLER, Monsieur Georges WIECZERZAK, Mme Christine WEISSBART quittent la salle

Comme chaque année, la Ville reçoit de nombreuses demandes de subvention (cf. **Annexe 1**). Le versement d'une subvention n'est pas automatique d'une année sur l'autre, l'association doit justifier d'un projet précis dans sa demande.

La Commission réunie et des finances du 09 juin a examiné toutes les demandes recensées.

A noter également que la Ville met régulièrement à disposition des associations, des locaux en tout genre (salle de sport, réunion, maison Jeanne d' Arc....) et de la main d'œuvre, à titre gracieux (cf. tableau - **Annexe 1**). Ceci leur permet de développer leurs activités et concourt à l'épanouissement de tous les membres.

Ainsi, pour 2010, ces avantages en nature, représentent un montant estimé à 224 734.73 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par **20 voix pour**

- d'attribuer les subventions sur la base des propositions contenues dans le tableau joint en **Annexe 1**
- de préciser que le besoin de financement de 14 000 € sera assuré comme suit :
 - virement de 4 000 € de l'article 62324 « animations et spectacles » vers l'article 6574 « subventions aux personnes de droit privé »
 - prélèvement de 10 000 € de l'article 022 « dépenses imprévues » vers l'article 6574 « subventions aux personnes de droit privé »
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

3. Urbanisme – modification n ° 05 du P.L.U : approbation

Monsieur le Député – Maire et Monsieur Louis ERBLAND quittent la salle

La modification n° 5 du plan local d'urbanisme de Ribeauvillé comprend deux séries d'amendements du « Règlement », trois amendements du « Plan de Zonage » et la création d'une orientation d'aménagement (cf. **Annexe 4 bis – « Orientations d'aménagement »**).

Ces modifications répondent à des impératifs d'adaptation du P.L.U, à la fois respectueuses de son équilibre initial et nécessaires pour continuer à répondre à ses objectifs fondateurs dans un contexte en évolution permanente.

Le premier amendement du plan de zonage concerne la création d'un sous secteur AUB1 en lieu et place du secteur AUB d'une surface de 1.37 Ha au Nord du camping et de la ZAC du Brandstatt et à l'Est du site Carola et sa piscine. La création d'un sous secteur AUB1 a pour but :

- de réglementer cette zone pour y développer un habitat résidentiel de densité moyenne
- de créer une intégration paysagère garante d'une bonne articulation avec l'espace naturel situé au nord du site (cf. **Annexe 2– « Notice de présentation »**).

Le second amendement concerne l'allongement de l'Emplacement Réservé n° 30 d'une largeur de 4 mètres tout au long du sous –secteur AUB1. Cette modification porte sa longueur de 187.1 à 254 mètres de surface de 6.4 ares à 9.8 ares (cf. **Annexe 3 - « Zonage »**).

Le troisième amendement consiste en l'extension du secteur UEB par intégration de terrains classés en AU. D'une surface initiale de 43.6 ares, le secteur UEB passe ainsi à 1.63 hectare (**Annexe 2– « Notice de présentation »**).

Les amendements du règlement (cf. **Annexe 4 - « Règlement »**)

Le premier concerne la définition des spécifications du sous – secteur AUB1 en matière d'emprise du sol, d'implantation du bâti par rapport à la rue, aux limites séparatives et de hauteur maximale de construction et à la configuration des toitures.

Le second précise la liste des occupations et utilisations du sol interdites en zone N. C'est-à-dire les dépôts de ferraille, caravanes etc....

Une enquête publique s'est déroulée du 21 février 2011 jusqu'au 25 mars 2011 inclus. Elle n'a pas suscité d'intérêt particulier, seules deux personnes habitant la commune et deux agences immobilières ont pris connaissance du dossier.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport.
Il a donné un avis favorable à cette modification sans recommandations.

En conséquence,
VU les conclusions favorables du commissaire-enquêteur (cf. **Annexe 5- « avis du commissaire enquêteur »**)

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles R123-19, R123-24 et R123-25,

VU le P.L.U approuvé le 30 juin 2003, modifié et / ou révisé en date des 05 juillet 2004, 04 mai 2006, 30 mai 2008, 30 mars 2009, 18 juin 2009, 17 décembre 2009

VU l'arrêté municipal n°URB-01/2011 en date du 28 janvier 2011 mettant le projet de modification n°05 du P.L.U à enquête publique

CONSIDERANT que le projet de modification n°05 du P.L.U tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide par **20 voix pour**

- d'approuver la modification n°05 du P.L.U
- de préciser que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une insertion dans un journal diffusé dans le département, elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du C.G.C.T
- de préciser que conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le dossier de P.L.U peut être consulté à la mairie de Ribeauvillé ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture
- de préciser que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées
- de préciser que la présente délibération accompagnée du dossier de modification n°05 du P.L.U sera transmise au Préfet du Haut-Rhin
- d'autoriser le Député -Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Affaires foncières

a) Ancienne Maison forestière IBERG : vente

Monsieur Pierre HASSE quitte la salle

La Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée section 36 n° 308 au lieudit KALSBRAIN d'une contenance de 52.13 ares, et dénommée Ancienne Maison Forestière IBERG (cf. plan - **Annexe 6**).

Par délibération, le Conseil Municipal en date du 28 octobre 2010, a retenu le principe de la vente de ladite parcelle.

La Ville a donc publié un avis d'appel d'offres, dans la presse locale.

Une offre a été réceptionnée le 13 avril.

Le candidat se propose d'acquérir le bien au prix de 185 000 € hors frais de notaire, qui seront à la charge de l'acquéreur.

Il souhaite en faire son habitation principale et y installer un hangar viticole.

Parallèlement la Ville a fait estimer le bien par la Direction Générale des Finances.

Monsieur Georges WIECZERZAK demande si une seule offre est parvenue en Maire.

Monsieur le Député – Maire répond par l'affirmative.

Monsieur Gilbert MULLER rappelle que la maison se situait sur une parcelle forestière nécessitant une distraction du régime forestier.

Monsieur le Député – Maire précise que la procédure de distraction a bien été effectuée.

Monsieur Georges WIECZERZAK souhaite savoir si l'implantation d'un hangar sur cette parcelle est possible.

Monsieur le Député – Maire répond que oui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide par **22 voix pour**

- de céder la parcelle cadastrée section 36 n° 308 au lieudit KALSBRAIN d'une contenance de 52.13 ares à Monsieur Marc SCHUTTE, au prix de 185 000 € hors frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur
- de charger Monsieur le Député – Maire ou son représentant de confier la rédaction de l'acte de vente y relatif à Maître THUET
- d'autoriser Monsieur le Député - Maire ou son représentant à signer l'acte y afférent
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Affaires foncières

b) Pose d'un poste de transformation au lieudit STANGENWEIHER – servitude de pose d'équipements : autorisation de signature

Afin de desservir le Centre d'activités équestres en électricité, la Ville met à disposition de la société ERDF une emprise de 25 m2 à distraire de la parcelle cadastrée section 38 n° 130 au lieudit STANGENWEIHER, dont elle est propriétaire, pour la pose d'un poste de transformation (cf. plan **Annexe 7**).

Dans ces conditions, il convient de constituer une servitude de pose d'équipements, autorisant l'installation, l'occupation, et l'entretien du poste de transformation d'énergie électrique, sur ladite parcelle, par la société ERDF.

La société ERDF, a d'ores et déjà mandaté Maître Michel RODRIGUES, domicilié à Sélestat, pour la rédaction de la convention de servitude y relative.

Les frais qui y sont liés sont supportés en intégralité par la société ERDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver la constitution d'une servitude de pose d'équipements sur une emprise de 25 m2 à distraire de la parcelle cadastrée section 38 n° 130 au lieudit STANGENWEIHER, au profit de la société ERDF
- d'autoriser Monsieur le Député – Maire ou son représentation à signer l'acte authentique de convention de servitude y afférent
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Jardin Seigneurial – restauration des remparts – convention de partenariat- Association TREMPLINS : approbation

Lors du vote du budget primitif 2011, il a été prévu une enveloppe de 50 000 € dans le cadre du projet de restauration des remparts.

L'objectif est d'intervenir sur un mur d'enceinte des remparts entourant le jardin seigneurial de Ribeauvillé, afin de les consolider et de les restaurer.

La Ville a créé en 2009 un chantier d'insertion par la couture avec l'aide de l'association TREMPLINS. Cette expérience étant satisfaisante, l'idée a germé de lui confier une partie des travaux de restauration des remparts d'enceinte du jardin seigneurial. En effet, l'association TREMPLINS dispose des compétences nécessaires pour un tel chantier, ayant déjà travaillé pour la commune de Châtenois pour le même type de travaux.

Un projet de convention a été rédigé et détaille les conditions dans lesquelles l'association TREMPLINS exécutera les travaux (cf. **Annexe 8- projet de convention**).

Les travaux programmés sont les suivants :

- débroussaillage de la base du mur
- montage d'un échafaudage
- dévégétalisation du mur
- consolidation des murs par remaillage, repiquage, rejointoiement
- reprise des arases par dépose et pose des pierres en partie supérieure

L'association recrutera le personnel en insertion, ainsi que l'équipe d'encadrement. La Ville assurera le suivi et le contrôle du chantier.

L'association TREMPLINS prendra à sa charge l'achat du petit matériel. Les matériaux ainsi que les machines nécessaires à l'entretien du site seront à la charge de la Commune.

Monsieur Bernard MATHIS souhaite que les travaux se poursuivent.

Monsieur Bernard SCHWACH rappelle que la priorité est donnée à la remise en place des corbeaux.

Madame Elisabeth SCHWACH demande des précisions sur les personnes employées par l'association.

Monsieur le Député – Maire répond qu'il s'agit d'une structure qui offre aux personnes en difficulté la possibilité d'une réinsertion professionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver la réalisation des travaux de restauration des remparts par l'Association TREMPLINS pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
- d'autoriser Monsieur le Député – Maire ou son représentant à signer avec l'Association TREMPLINS, la convention y relative
- d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Etat des effectifs : mise à jour

a. Intégration deux agents :

La loi modifie les dispositions relatives au recrutement d'agents contractuels.

Ainsi, deux agents recrutés l'un en qualité de rédacteur et l'autre en qualité d'ATSEM n'ayant pas réussi le concours pour être nommés dans leurs grades mais donnant entière satisfaction dans leurs fonctions, doivent être nommés sur un poste dont l'accès ne nécessite pas de concours.

- Le premier agent, rédacteur au service administratif sera nommé sur un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe ;
- Le second agent, ATSEM à l'Ecole Maternelle de la Streng, sera nommé sur un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Pour procéder aux deux nominations, il y a lieu de transformer :

- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe en adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet (agent administratif) ;
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants en adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet.

b. Promotion de grade 2011 :

Un agent de police municipale nommé en qualité de chef de service de police municipale de classe normale à temps complet a été inscrit sur le tableau d'avancement de grade de catégorie B pour l'année 2011.

Ainsi, le poste de chef de service de police municipale de classe normale deviendra chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- d'adopter le nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2011 dans lequel :
 - le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet est transformé en un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet
 - le poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet est transformé en un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (83,85% d'un temps plein)
 - le poste de chef de service de police municipale de classe normale à temps complet est transformé en un poste de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe à temps complet
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

7. Station Verte : désignation du référent

La Fédération Française des Stations Vertes a créé la notion des référents « Station Verte ».

Ils ont pour mission d'être des interlocuteurs privilégiés de la Fédération.

A Ribeauvillé, c'est Mme Sylvie MOUSSIER, Adjointe au Maire, qui est déléguée du Parc Naturel des Ballons des Vosges, elle est donc le référent par excellence.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

8. Service public de distribution d'eau potable et d'assainissement année 2010 : rapport annuel

Comme chaque année, le rapport annuel du service public de distribution d'eau potable et du service public d'assainissement est présenté au Conseil Municipal.

Ce document retrace certaines informations concernant notamment :

- Les unités de distribution d'eau potable et leur localisation
- Les plans des réseaux et leur entretien
- L'évolution des m3 distribués et des tarifs
- La qualité de l'eau distribuée
- Le fonctionnement de la station d'épuration
- La valorisation agricole des boues
- Le bilan annuel relatif à l'assainissement autonome
- Les comptes administratifs des deux services
- Les travaux réalisés
- Les acquisitions de matériel

Le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition au public de ce rapport.

9. Divers

Monsieur le Député – Maire distribue à chaque conseiller une invitation émanant de l'Association des Maires du Haut – Rhin, qui a été réceptionnée en Mairie le 01 juin dernier.

Il évoque également le départ des soldats du 15/2 pour l'Afghanistan et précise que l'adresse postale pour les envois de colis, sera diffusée ultérieurement.
Un contact avec les compagnes restées à COLMAR sera pris, et des activités leurs seront proposées par la Ville.

FIN

Annexes :

Annexe 1 : tableau des subventions et avantages en nature

Annexe 2 : PLU – Notice de présentation

Annexe 3 : PLU – Zonage

Annexe 4 : PLU – Règlement

Annexe 4 bis : PLU – Orientations d'Aménagement

Annexe 5 : PLU – avis du commissaire enquêteur

Annexe 6 : plan – Maison forestière IBERG

Annexe 7 : plan – pose d'un poste de transformation au lieudit STANGENWEIHER

Annexe 8 : projet de convention - relations entre la Commune et l'association TREMPLINS du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013

Les annexes sont consultables en Mairie, chez Melle STOEHR Aurélia (bureau n° 02 – Direction Générale des Services)